

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 11 septembre 2017, à 17 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- | | |
|----------|---|
| 2017-357 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 |
| 2017-358 | Contrat - Travaux de réfection de la chaussée sur une section du chemin du Golf |
| 2017-359 | Contrat - Fourniture et pose d'enrobé bitumineux et construction de bordures de rue
– Rue des Tourterelles |
| --- | Période de questions |
| 2017-360 | Levée de la séance |

Et j'ai signé à Montmagny, ce huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2017 devant se tenir à 17 h ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 8 septembre 2017 à 15 h 46.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 8 septembre 2017 à 15 h 46 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 11 septembre 2017, à 17 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M^e Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M^e Félix Michaud sont également présents.

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2017-357

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 tel que présenté.

Adoptée

2017-358

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.
– TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE SECTION DU
CHEMIN DU GOLF**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de décohéssionnement du pavage existant avec correction granulaire et la pose d'enrobé bitumineux sur une longueur approximative de 870 mètres dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur une section du chemin du Golf;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, cinq soumissionnaires ont déposé une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., Construction et Pavage Portneuf inc., P.E. Pageau inc., Construction BML, division de Sintra inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises Lévisiennes inc. le contrat pour l'exécution de travaux de décohesionnement du pavage existant avec correction granulaire et la pose d'enrobé bitumineux sur une longueur approximative de 870 mètres dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur une section du chemin du Golf, au montant total de 185 926,50 \$, plus taxes, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Lévisiennes inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-359

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES JRMORIN INC. –
FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX ET CONSTRUCTION
DE BORDURES DE RUE – RUE DES TOURTERELLES**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue sur une longueur approximative de 200 mètres linéaires, dans le cadre d'un même contrat, pour la réalisation du projet visant le pavage de la rue des Tourterelles;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont déposé une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., Construction BML, division de Sintra inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises JRMorin inc. le contrat pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue sur une longueur approximative de 200 mètres linéaires, dans le cadre d'un même contrat, pour la réalisation du projet visant le pavage de la rue des Tourterelles, au montant total de 49 650 \$, plus taxes, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises JRMorin inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2017-360

LEVÉE DE LA SÉANCE

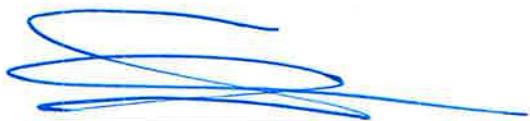
Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 à 17 h05.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017.



MAIRE
